

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2024

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre à 18h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

Présents : A. BOLON (arrivée 18h24), N. BIDET, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON (arrivée 18h15), A. CORBEL, V. COURTINE, F. COUTURIER, J. FOURNEL (arrivée 18h29), J. FRANÇON-FOESSEL (arrivée 18h26), P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE (arrivée 18h31), MF MARTINOD, Z. NITKOWSKI, H. REYNAUD.

Absents excusés : F. GARIN (pouvoir à A. BOLON), S. OLIVER (pouvoir à G. GONGUET),

Secrétaire de séance : M. LEJEUNE

Date de la convocation : 08 octobre 2024

- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2024 :

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

- Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 10 septembre au 14 octobre 2024 :

DÉCISIONS DU MAIRE

PÉRIODE DU 10 septembre au 14 octobre 2024	MONTANT € TTC
FOURNISSEURS	€
PIVEA Entreprise adaptée (fournitures bureautique)	369.60€
GSM (Création Système d'Informations Géographiques)	
Cimetières Belmont et Luthézieu	2379.60€
Cimetière Vieu	2113.20€
Dombes hottes nettoyage	
Entretien hotte salle polyvalente	572.98€
Entretien VMC salle du conseil, mairie, salle des fêtes	358.30€

Délibérations :

- Arrêté de déport :

En l'absence de JF. MARTINE 1^{er} adjoint, M. F. COUTURIER indique qu'une déclaration préalable de travaux référencée DP00103624C0030 a été déposée par le beau-frère de Mme le Maire. L'article L422-7 du code de l'urbanisme prévoit que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

En l'absence de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne N. BIDET pour instruire ce dossier.

- Mise à disposition de la toiture du hangar technique à la NEC (Nouvelles Energies Citoyennes du Bugey)

Mme le Maire indique qu'elle a sollicité la NEC pour réaliser une étude de structure sur le toit du bâtiment technique afin d'y envisager l'installation de panneaux photovoltaïques.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve et autorise le lancement d'étude de structure sur ce bâtiment et précise qu'en fonction du résultat, l'installation desdits panneaux fera l'objet d'une seconde délibération.

- Affouages 2024 : liste des bénéficiaires, nomination des garants et montant de la taxe d'affouage

Madame le Maire rappelle que l'affouage est une pratique existante qu'il convient de pérenniser notamment compte tenu de la hausse du coût de l'énergie mais aussi pour le service rendu d'entretien des forêts. Les coupes sont définies par l'agent de l'Office National des Forêts (ONF) et la commission forêt. Il est rappelé que la taxe affouagère s'élève à 30 € et que les affouagistes doivent se conformer au règlement. Dix nouvelles demandes ont été formulées. Ci-dessous le rôle d'affouages 2024-2025 :

	NOM Prénom	Lieu d'habitation
1	SULEK Pierre	Glargin
2	GONGUET Thierry	Lompnieu
3	Bernard GOUGEON	Belmont
4	MORGANTE Eric	Chavillieu
5	MEGRET Patrick	Chavillieu
6	CHAPELIER Matthieu	Neyrieu
7	BLAMPIN Florian	Lompnieu
8	MOCHON Christian	Don
9	COUTURIER Eric	Bioléaz
10	GONNET Michel	Lompnieu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour délivrer les coupes affouagères et rappelle les garants : Messieurs ROUGER Gilbert, MARTINOD Raymond, GONGUET Jean, HUGON Laurent, LEJEUNE Michel.

- Subvention exceptionnelle au club d'Aviron Bugey-Sud

Mme le Maire informe que le club d'Aviron Bugey-Sud a formulé une demande de subvention auprès de la commune.

Le club compte 130 licencié(e)s dont la moitié sont des jeunes des collèges et lycées environnants. Depuis quatre ans, le club se distingue par des résultats nationaux dont plusieurs titres de champions de France. Sur cette saison, quatre jeunes habitants de la commune ont été sacrés Champion de France en catégorie J16.

Considérant ces performances remarquables accomplies par des habitants de la commune, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle au club.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 300€.

Informations communales :

- Départ à la retraite de Madame Bailly Martine :

Mme le Maire informe l'assemblée que Mme Bailly Martine fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année et qu'il faut donc lui trouver un(e) remplaçant(e) pour début 2025.

Il est proposé de recruter une nouvelle personne sous le régime de la prestation de service en ajoutant à ses missions l'entretien des bâtiments communaux (ménage des salles et des bureaux) aujourd'hui assuré par un second prestataire extérieur. Une annonce sera publiée en ce sens.

- Arrêté du Maire :

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté du Maire autorisant le tir du feu d'artifice va être pris suite à la déclaration à la mairie d'un tir de feu d'artifice, le 14 décembre, par l'association les Artarins à l'occasion de leur évènement Les Folies du Valromey.

Informations intercommunales :

-Demande de départ de la commune de Talissieu du SIVOM du Valromey

Mme le Maire rappelle que la commune de Talissieu a demandé sa sortie du SIVOM pour cause de difficultés financières et par son sentiment d'isolement territorial depuis la sortie de la commune d'Artemare. Talissieu est accompagné dans sa démarche par le cabinet de conseil KPMG qui est chargé d'accompagner la commune sur les procédures juridiques et d'étudier les impacts de ce retrait pour la commune et pour le SIVOM. Ces impacts concernent 3 aspects : le personnel, la répartition du patrimoine et des emprunts et enfin la répartition globale de clôture :

- Le personnel : Talissieu n'a pas mis de personnel à disposition du SIVOM.

- La répartition du patrimoine et des emprunts : Talissieu n'a pas mis de patrimoine à disposition du SIVOM. La répartition des autres biens et emprunts est déterminée par une décision conjointe de la commune et du syndicat. Au regard du peu d'investissement consenti sur les équipements à la commune, aucun emprunt ne peut être réaffecté à la commune de Talissieu. Cependant un calcul est fait entre l'écart de la valeur des biens patrimoniaux repris (école de Talissieu) et ceux qui restent dans le syndicat. Il s'avère que dans ce calcul, Talissieu pourrait demander une compensation financière au SIVOM à hauteur de 18000€.

- Le résultat global de clôture : il s'élève à fin 2023 à 898000€ au budget principal (dont 377 000€ sont une indemnité reçue suite à la malfaçon d'un mur à Arvière-en-Valromey laquelle va servir à réhabiliter ce mur) et 37000€ sur le budget photovoltaïque.

Talissieu représentant 9,94% des contributions, pourrait être en droit de bénéficier de 57000€ au titre du budget général et 3700€ au titre du budget photovoltaïque.

En outre, si la sortie du syndicat permettrait à Talissieu de dégager une marge annuelle de 60000€ au lieu des 15000€ actuels après sa contribution au SIVOM, celui-ci au contraire serait en perte de 61000€ de recettes mettant ainsi en tension son budget.

Après discussion avec les élus de Talissieu, le compromis trouvé serait de laisser sortir la commune du SIVOM en 2025, sous condition que celle-ci ne réclame pas les 78 000€ de compensation qu'elle pourrait réclamer et qu'elle verse l'équivalent d'une année de contribution supplémentaire répartie sur plusieurs exercices afin de limiter l'impact pour les autres communes membres. Les communes et le syndicat devront délibérer d'ici la fin de l'année pour rendre la sortie effective en 2025.

- Rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes Bugey-Sud

Après consultation en amont par les élus du rapport d'activité 2023 de la CCBS, Mme le Maire recueille les remarques et répond aux questions des élus.

Des questions ont été posées par D. BONJEAN et H. REYNAUD concernant principalement les questions budgétaires. Mme le Maire explique que concernant ces questions budgétaires précises, elle n'a pas les réponses à l'heure de ce conseil. Elle attend des réponses du directeur financier de la CCBS qui seront transmises aussitôt aux élus. D. BONJEAN souligne la qualité de ce rapport montrant une gestion budgétaire claire et sécurisante ; H. REYNAUD partage cet avis mais déplore tout de même certaines imprécisions dans le rapport.

D. BONJEAN s'interroge sur :

- le SIL (Schéma de Signalétique d'Information Local) : Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un investissement 2022 porté par les services Développement économique et Tourisme dont la vocation était d'harmoniser l'ensemble des lames signalétiques du territoire. Un recensement conséquent des sites touristiques, hôteliers, commerciaux du territoire a alors été fait auprès des communes et des intéressés. Cette première phase a été totalement financée par la CCBS (achat et pose des lames) grâce notamment à des subventions. Le projet entre maintenant dans une deuxième phase : c'est aux personnes intéressées de faire la demande auprès de la CCBS qui, grâce à un accord cadre, recommande des lames lorsqu'elle a un stock suffisant de demandes. Dans cette deuxième phase la lame est à la charge du demandeur, la CCBS en assume la pose.

- le projet culturel de territoire : projet coconstruit par la CCBS et la ville de Belley afin de mettre en place une stratégie sur le sujet de la culture. Trois axes prioritaires ont été recensés : la lecture publique et la place des médiathèques sur le territoire, le manque de lieux disponibles pour dispenser ces activités culturelles, le manque d'un projet commun fédérateur des acteurs de la culture. Pour l'instant le projet est en construction avec les acteurs locaux, l'idée étant de se diriger plutôt vers une programmation jeune public.

- l'initiative « Points stop » : dans son développement d'un schéma des mobilités (Transport à la demande, navette), la CCBS souhaite favoriser l'autopartage et le co-voiturage avec une identification des lieux de montée et de descente. Pour l'instant pas de généralisation à l'échelle de la communauté de communes de ces identifications mais à l'initiative de l'association Vivre en Valromey Retord, le Valromey s'est porté volontaire comme territoire test pour initier ces « Points stop » sur l'artère Haut-Valromey – Artemare en passant pas Champagne-en-Valromey et ce grâce à une plateforme d'autopartage et une signalétique simple de panneaux plastifiés.

H. REYNAUD remarque le travail conséquent de la CCBS concernant la mobilité et les nombreuses solutions proposées à sa population. Il suggère que la communauté de communes Bugey-Sud communique plus largement sur ces projets et en fasse une promotion médiatique.

Mme le Maire en profite pour faire une présentation des solutions de mobilité proposées par la CCBS :

- la navette : nouveau moyen de transport intra-muros à Belley. Le projet a débuté début septembre et est en phase d'expérimentation. La fréquentation est encourageante. Investissement porté par moitié par la CCBS et la région. Ce service est coordonné avec les lignes de bus régionales et dessert Belley de l'hôpital à la zone de Coron en 45 mn.

- le transport à la demande : les conditions d'accès ont été élargies aux personnes âgées dès 75 ans et aux jeunes de 16 à 18 ans.

- une incitation financière au co-voiturage sera proposée à partir de décembre 2024 par l'intermédiaire de la plateforme Blablacar : passager et conducteur seront dédommagés en partie par la plateforme et en partie par la CCBS sur des trajets sur notre territoire et l'avant-pays savoyard.

Mme le Maire présente ensuite deux projets en cours :

- le nouveau siège communautaire qui sera implanté dans la maison de repos de l'ex hôpital Récamier. Les travaux ont commencé. Coût du projet 5 620 000 € hors taxes. Une subvention de 1 500 000 € est déjà acquise (Fonds vert, Etat et Département) et d'autres sont en cours d'instruction. Ce sont 1500m² de plancher qui accueilleront l'ensemble des services de la CCBS, la Maison France Service et la Régie des eaux, ainsi qu'une salle de réunion pour les conseils communautaires.

- le centre aquatique. Le coût du projet est de 8,9 millions d'euros hors taxes en coût de travaux. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction. L'investissement est porté par la solidarité des 42 communes et le fonctionnement par la ville de Belley à hauteur de 430000€/an d'attribution de compensation. La livraison est estimée à juillet 2026. La halle bassin sera conservée, les matériaux réemployables sur la partie déconstruite le seront effectivement. Les principaux ajouts du projet sont la création d'un splash pad (aire de jeux d'eau), une salle hors-sac pour les scolaires et les clubs, des gradins.

- RPOS (rapport sur le Prix et la Qualité du Service) des services eau potable et assainissement de la régie Bugey-Sud

Pas de question sur ce rapport. A. BOLON évoque que ce rapport manque de recul après seulement une année de fonctionnement de la Régie.

Questions diverses :

- Mme le Maire annonce qu'après deux années d'existence, le conseil municipal jeunes s'arrête et n'est pas reconduit par manque

de candidatures. Dans l'ensemble le bilan est plutôt positif bien que la différence d'âges entre les membres n'ait pas toujours été facile à gérer. Le conseil jeunes a mené à bien plusieurs projets dont le parcours de santé. Mme M.F. MARTINOD en profite pour annoncer que l'inauguration de ce parcours aura lieu le dimanche 17 novembre à 11h. Les propriétaires des parcelles concernées par le passage du parcours recevront une invitation.

Elle ajoute également que les membres du conseil municipal jeunes ont été remerciés pour leur travail par un bon d'achat de 40€ chacun à la librairie Entre Parenthèses à Belley.

- H. REYNAUD souhaite que, lors de la cérémonie du 11 novembre, la Marseillaise soit chantée par le public présent sans support technique. Mme Le Maire en profite pour rappeler que le verre de l'amitié à la suite des cérémonies aura lieu à Belmont. Une information sera affichée sur les panneaux et diffusée sur Illiwap.

M. REYNAUD informe également de la tenue, le dimanche 10 novembre à 15h à la salle polyvalente de Belmont, d'une conférence sur la Résistance 1940-1944 dans le département de l'Ain organisée par le Comité de la Lèbe.

Il déplore ensuite que des chocolats ne soient pas distribués systématiquement à tous les aînés de la commune qui ne se présentent pas au repas des aînés organisé chaque année par la commission sociale. Mme Gonguet rappelle que l'invitation a pour objectif de créer du lien et que les chocolats, sur décision conjointe de la Mairie et de la commission sociale, ne sont distribués qu'aux personnes ne pouvant se déplacer pour cause de santé fragile, ceux-ci doivent simplement se faire connaître en mairie afin d'organiser la distribution et de n'oublier personne.

H. REYNAUD se fait enfin écho des plaintes chemin de Mazot, où les haies ne sont toujours pas taillées et les herbes sont hautes. JF MARTINE réaffirme qu'entre les dates d'interdiction préfectorale d'égavage et les congés des agents cet été, tous les élagages n'ont pas pu être faits en temps et en heure. H. REYNAUD propose qu'un état des travaux soit fait à chaque réunion de conseil municipal.

- M. LEJEUNE pose la question de l'ambrosie présente à Thurignin. JF MARTINE assure que les agents l'ont déjà coupée une fois mais qu'elle repousse. Les agents seront envoyés pour procéder à une nouvelle coupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 2 décembre à 18h.

Le secrétaire de séance
Michel LEJEUNE



Le Maire,
Pauline GODET

